

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 680

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la réorganisation territoriale issue de la loi NOTRE avait un but louable (tenter de faire des économies), il n'est pas opportun de caler ce modèle pour le découpage des circonscriptions académique.

L'idée de réduire le nombre de rectorats démontre un manque de réalisme et de connaissance des spécificités de nos territoires.

Dans l'intérêt des élèves, il ne faut pas recentraliser et renationaliser pour réorganiser le découpage territorial des circonscriptions académiques mais plutôt décentraliser et déconcentrer.

C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer cet article.